

DECISION N° DEC-2024-022

OBJET : VÉGÉTAL & SOINS - FERTILISATION DES FRÊNES - RUE DE L'HÔPITAL**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 - 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis n°D24/0001 du 19/01/2024 présenté par de VÉGÉTAL & SOINS, 10 Rue Jean Jaurès 42650 Saint Jean Bonnefonds.

Considérant l'obligation d'entretenir et de traiter les arbres et arbustes de la Commune régulièrement,

DECIDE

Article 1 : D'accepter le devis n°D24/0001 du 19/01/2024 de VÉGÉTAL & SOINS, 10 Rue Jean Jaurès 42650 Saint Jean Bonnefonds, pour la fertilisation des frênes, rue de l'Hôpital pour un montant total de : 5 094.50 € HT soit 6 113.40 € TTC.

Article 2 :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus et de prévoir les dépenses au budget 2024 sur l'article 61521.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

ÉTOILE SUR RHONE,
Le 20 février 2024
Le Maire,

Françoise CHAZAL.